

SARL 2IAE

SARL au capital de 7 500,00 euros

Siège social : 5 rue de la Soulette 11120 STE VALIERE

RCS n°478862725- RCS NARBONNE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept avril à huit heures, le soussigné M. ALVAREZ Albert, associé unique, de la société SARL 2IAE, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros convoque une Assemblée Générale Extraordinaire.

Le total des parts présentes ou représentées est de 50 actions.

Monsieur ALVAREZ Albert préside l'Assemblée et rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur ordre du jour suivant :

- Continuation d'activité.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Gérance.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, l'assemblée générale extraordinaire délibérant par application de l'article L 223-42 du Code du Commerce et après examen de la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 24 mai 2024 lesquels font apparaître que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide de ne pas dissoudre la société.

Il est rappelé que la société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

L'assemblée générale décide qu'il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs à l'effet de réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde disponible entre les associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tout les l'associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

M. ALVAREZ Albert,

